



EAU POTABLE PROPRE A LA CONSOMMATION

Suite à notre information de mercredi 1^{er} juillet dernier, nous vous informons que **l'eau peut être consommée sans restriction**. En effet, selon les analyses effectuées il n'y a plus de trace de bactérie et la filtration se fait normalement.

Nous vous remercions de votre patience et de votre diligence.

COVID 19 – PORT DU MASQUE

Dès le lundi 6 juillet et pour une durée de deux mois minimum, le port du masque est obligatoire dans tous les commerces et magasins du canton du Jura ainsi que dans les transports publics et ce dès l'âge de 12 ans.

Afin de palier à cette obligation, les autorités communales ont décidé de faire un geste en faveur de ses concitoyens. Dès lors, nous vous proposons la **boîte de 50 pièces au prix de Fr. 25.00**. Si tout se déroule comme prévu, vous pourrez dès lundi 13 juillet venir acheter votre boîte de masques au bureau communal pendant les heures d'ouverture habituelles.

Dans un premier temps, il ne sera possible d'acheter qu'une seule boîte par ménage. En fonction des demandes et du stock nous étudierons au cas par cas.

Prenez soin de vous et passez un bel été !



Pleigne, le 8 juillet 2020

Les autorités communales